Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 17 novembre 2011, à dix-neuf heures quarante-cinq au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière, François Thibault et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier et Gilles Bolduc ingénieur.

L'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été signifié conformément à la loi.

1. <u>Ouverture de la séance</u>

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-11S-187 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Octroi du mandat travaux Grand cours d'eau Saint-Rémi
- 5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier
- 6. Varia
- 7. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Période de questions

Aucune question

4. Octroi du mandat - travaux Grand cours d'eau Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité trois entrepreneurs à présenter une

soumission pour les travaux à même le Grand cours d'eau

Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci concernent uniquement un tronçon de 200 mètres

limité au chainage 0+200 à 0+300 et 0+700 à 0+800 des plans et devis du dossier 2008-308 de la firme BMI

experts-conseils inc. daté d'octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Béton Laurier inc. a présenté la plus basse

soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

11-11S-188 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de Béton Laurier inc. au coût de 33 396,89 \$, taxes incluses, pour les travaux au Grand cours d'eau Saint-Rémi et que le devis fasse office de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat de travaux au Grand cours d'eau Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est requise afin d'assurer la qualité des interventions selon les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

11-11S-189 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général

De retenir les services de la firme BMI experts-conseils au tarif de 67\$ de l'heure pour un technicien sénior et de 102\$ de l'heure pour un ingénieur sénior plus les frais de déplacements à 0,45\$ du kilomètre en plus des taxes

ADOPTÉ

6. Levée de la séance